

lorer ce simulacre de conspiration, on annonça que, dans une maison habitée par des gens qui se disaient miguélistes, mais qui, sans doute, étaient des agents chartistes, les autorités avaient trouvé six barils de poudre, une grande quantité de balles et quatorze fusils.

Le mardi, à dix heures du soir, tous les ministres furent mandés au palais. A leur arrivée, la reine leur demanda assez brusquement s'ils avaient adopté des mesures pour arrêter la marche des maux qui menaçaient d'écraser le pays et de le plonger dans l'anarchie, par suite des empiétements rapides de la démocratie d'une part et des embarras pécuniaires de l'autre. Le duc de Palmella ayant répondu négativement, la reine dit : « Si vous n'êtes pas prêts, moi je le suis. Renoncez à une tâche que vous avouez n'être pas de force à exécuter. J'ai mandé le marquis de Saldanha pour former un nouveau cabinet. Vous signerez le décret qui le nomme. » Le duc demanda qu'un employé fût requis pour dresser le décret; mais, comme Figaro le dit dans le *Barbier*, *ja era scrito*. La chose, alors, alla de soi-même. Maintenant les officiers, le duc de Terceira, et, dit-on, le roi-époux *incognito*, ont repris le commandement de leurs régiments respectifs. Il n'y a eu de difficulté que dans le régiment des grenadiers de la reine, dans lequel un jeune officier du nom de Lucena a été tué par son sergent, attaché aux *ultras* qui viennent de tomber. Ce sergent a été arrêté immédiatement. Les citoyens de Lisbonne ronflaient pendant cette révolution, et quand ils se sont réveillés le lendemain, tout était changé.

L'ex-commandant de la garde nationale, César Vasconcellos, est parvenu, avec un certain nombre d'officiers, à rejoindre le 4^{me} régiment de dragons, composé en grande partie d'hommes recrutés dans le district de Torrès-Novas, où le colonel Vasconcellos a des biens et jouit d'une grande influence. Le premier acte du ministère a été d'arrêter la publication de tous les journaux pour un mois. Les élections des députés aux cortès sont ajournées indéfiniment.

Comme on le voit, la réaction n'a eu garde de manquer à la tradition des contre-révolutionnaires, et les journaux sont les premières victimes sacrifiées par elle.

On écrit au *Morning-Chronicle* d'hier 19 que l'ambassadeur britannique à Lisbonne a quitté cette capitale le 12 octobre, sur le *Cyclops*. Le marquis de Saldanha, qui a accompagné l'ambassadeur et qui est resté 10 à 12 minutes sur le *Cyclops*, venait de recevoir d'Oporto des nouvelles dont voici le résumé : « Le duc de Terceira, lui mandait-on, vient d'être arrêté; le nouveau ministère ne possède pas la confiance de la nation. » On avait annoncé aussi au marquis que le comte das Antas, qu'on avait vainement essayé de corrompre, s'était retiré à Braga avec les troupes sous son commandement, et avait proclamé une régence au nom du jeune prince dom Pedro.

INONDATIONS DE LA LOIRE.

Nous trouvons dans le *Mercurie Séguisien* les détails suivants sur les inondations de la Loire :

ANDRÉZIEUX. — C'est samedi, à dix heures du matin, que la Loire a commencé à croître, et elle s'est élevée assez rapidement jusqu'à dépasser de 3 mètres 33 centimètres la crue de 1790, la plus terrible dont on ait conservé le souvenir. A une heure de l'après-midi ont commencé les désastres qui ont continué toute la nuit. Le lundi les eaux étaient rentrées à peu près dans leur lit.

La description de l'état des lieux, tels que nous les avons trouvés lundi, fera comprendre les dégâts occasionnés par la fureur du fleuve.

En arrivant par la route royale, à droite, à la hauteur de la maison Charin, se trouvait un grand bateau que les eaux avaient amené là; contre la partie de cette maison plus rapprochée du pont et habitée par Bony le maréchal était accumulée des buttes, des portes et autres parties de charpente de maisons démolies. Là commencent à s'apercevoir les dégâts du fleuve; les murs de derrière, bâtis en pisé, sont emportés; les pièces de devant sont remplies de l'iron. A gauche, en face, sont les maisons de MM. Girinon; celle la plus en avant est complètement démolie; du jardin qui les séparait de la route il ne reste plus rien, ni arbres, ni murs.

Nous sommes encore bien éloignés du pont d'Andrézieux qui est en face, et déjà l'on n'aperçoit plus de trace de la route. Nous marchons sur un rivage de sable et de cailloux, lorsque nous sommes subitement arrêtés par un nouveau lit que la rivière s'est profondément creusé. Des bateliers nous passent de l'autre côté.

Près d'arriver au pont, à notre droite, est la maison Rolland, dont l'écurie n'a plus de toiture. Trois vaches y sont restées enfermées 48 heures, et il fallait leur porter à manger en bateau. A gauche, en face, il ne reste que le *chapit* de la maison de Julien Benoit, charbon.

On disait que le pont d'Andrézieux, qui est la propriété de M. Etienne Gautier, de Lyon, était tout emporté. Ce pont est suspendu sur trois piles. Les eaux ayant affaibli la culée de la rive droite, du côté de Saint-Etienne, le tablier de cette première moitié du pont a été seul enlevé. Il reste l'autre moitié du côté de Montbrison, sur la rive gauche. Une maison bâtie en briques, sur la culée de droite, a beaucoup souffert. On en retirait les bestiaux qu'on y avait laissés et les meubles.

Nous remontons le fleuve, et nous trouvons encore debout le débarrcadere du chemin de fer, qui n'a perdu qu'un hangar ou remise; en face est le café Otin, dont il ne reste que la salle de billard. Toutes les autres maisons placées en avant sur le bord du fleuve ont disparu; il n'en reste pas vestige.

La chaussée du chemin de fer a protégé long-temps les maisons qui étaient en arrière, mais cette chaussée a été enlevée sur une grande longueur, et une maison appartenant à M. Marcoux fils a été à moitié détruite. Dans tout l'espace qui existe, et en contre-bas, entre le chemin de fer et les maisons Girinon, et sur lequel étaient de grands entrepôts de bois et de charbons, on ne trouve plus que du sable; par-ci, par-là, à de grandes distances, des dés de pierre, des rails, des wagons entraînés au loin, des débris de bateaux, de diligences et de gros charbons.

C'est sur tout ce parcours qu'ont eu lieu les plus graves désastres aux bâtiments et aux propriétés. Nous ne les avons pas suivis pas à pas, car de plusieurs maisons il ne reste point de traces; de tous ces entrepôts, rien qui puisse indiquer leur situation; aussi, ne faut-il pas juger des pertes par notre récit et l'état sommaire des maisons rasées ou endommagées par les eaux.

Lorsque la crue des eaux eut surpris les habitants de Saint-Just et de Saint-Rambert, les marinières d'Andrézieux et de Saint-Just se jetèrent dans les nombreux bateaux qui couvraient le port, pour les disputer à la fureur du fleuve; ils furent en peu de temps poussés sur le pont d'Andrézieux, où ils essayèrent de s'amarrer aux piles et aux câbles. Des secours leur arrivèrent, et ils purent croire un instant leurs bateaux sauvés; mais la culée du pont ayant cédé, les bateaux furent entraînés avec le tablier, et cinquante deux personnes se trouvèrent cernées par l'eau sur la culée. Il était une heure après midi. Des moyens de sauvetage furent promptement

organisés, et, chose étonnante, parmi ces cinquante-deux personnes, toutes également empressées de sortir d'une position périlleuse, les femmes, les enfants et ceux qui ne savaient point nager passèrent les premiers.

L'on fit ainsi plusieurs voyages qui devenaient successivement plus dangereux. Le dernier surtout fut admirable de dévouement et d'intrepidité. La Loire était à son maximum de hauteur. Il paraissait impossible de pouvoir arriver jusqu'au pont; à chaque instant, la légère embarcation était menacée par le tourbillon des vagues, par les buttes, les arbres, les planches que la Loire charriait en grand nombre et qu'il fallait éviter avec le plus grand soin. L'adresse et le sang-froid ont vaincu, à l'allée comme au retour, ces obstacles qui paraissaient insurmontables, même aux marinières les plus expérimentées, qui craignaient tellement une catastrophe qu'ils se tenaient en dessous du pont à des distances diverses pour porter secours à leurs camarades dont ils prévoyaient le naufrage.

Les marinières qui ont opéré ce dernier sauvetage sont : Jean-Louis Didier, Pierre Grenetier, Gabriel Dufour et Clément Baptiste, tous du port de Saint-Just.

Les autres sauvetages ont été faits par Antoine Grenet, Jean-Louis Perrier, du port de Saint-Just, et par les marinières d'Andrézieux : Jean Didier dit Picalet, Pierre Mayrieux, Claude Becca, Jean Tardy dit Cogné, et Vincent Gabriel jeune.

De l'autre côté du pont, sur la rive gauche du fleuve, étaient la caserne de gendarmerie, l'auberge de Giraud et la fabrique de sucre de M. Peyron. Cette dernière, construite solidement en briques, a seule résisté à la violence du courant. La gendarmerie et l'auberge Giraud ont été rasées et tout le mobilier entraîné; mais leurs habitants s'étaient réfugiés chez M. Peyron, et y ont passé la nuit pleine d'anxiété du samedi au dimanche. Leur délivrance a été exécutée par Jean Briset, Jean Grenet, dit Chamel, Antoine Freycon, du port de Saint-Just, et Jean Grenetier, d'Anière, commune de Saint-Just. Ce sauvetage a été opéré aussi avec le plus grand succès et n'était pas sans danger. C'est ainsi que, grâce à ce concours et cette lutte de dévouement, l'on n'a eu aucune mort à déplorer. M^{me} Peyron, gravement malade, a été descendue sur un matelas dans le bateau.

SAINT-JUST. — Par sa position élevée, cette commune n'a pas eu à souffrir des eaux. Mais tous les bateaux en construction sur le port de Saint-Rambert, tous les amas de bois qui s'élevaient à des sommes considérables ont été enlevés par le courant. Le pont de Saint-Rambert est aussi entraîné; c'est la culée du côté de Saint-Rambert qui a cédé, le tablier a été d'abord élevé fort haut, et s'est détaché en retombant.

PERTUISSET (arrondissement de Saint-Etienne). — La Loire a causé, dans la journée de samedi 17 et dans la nuit du samedi au dimanche, des désastres incalculables.

De mémoire d'homme on n'avait jamais vu le fleuve monter aussi haut; il s'est élevé verticalement, au pont du Pertuiset, de 14^m,40 au-dessus de l'étiage, cette hauteur étant mesurée exactement sur la culée du pont.

La crue a commencé à se faire sentir le samedi matin à six heures. A midi, les eaux étaient à 6 mètres au-dessus de l'étiage.

A six heures du soir, à leur point maximum de 14^m,40. Elles sont restées stationnaires jusqu'à sept heures et demie. A partir de ce moment, elles ont commencé à décroître.

A huit heures du soir, la baisse était de.....	0 ^m ,20
A neuf heures, de.....	1 20
Le dimanche matin, à six heures, de.....	4 20
A midi, de.....	6

Le lundi, à neuf heures, la hauteur des eaux, au-dessus de l'étiage, est à la cote de 4^m,50.

La Loire, avant d'arriver à cette hauteur inconcevable de 43 pieds de hauteur verticale, avait déjà causé des malheurs inouis.

Les ponts suspendus de Retournac, de Bas (Haute-Loire), de Saint-Just, d'Andrézieux ont été emportés.

Celui du Pertuiset ne doit sa conservation qu'à la hauteur de son tablier au-dessus de l'étiage (21 mètres), et à ce que le concessionnaire du pont a fait couper les câbles destinés à empêcher le soulèvement du pont par les coups de vent. Ces câbles arrêtaient les arbres qui étaient emportés par la force du courant; de sorte que le tablier du pont recevait des secousses qui auraient pu déterminer sa chute.

Les culées du pont ont parfaitement résisté; mais le remblai de la culée de gauche a été fortement attaqué, et si la Loire avait continué à croître, la route aurait été entièrement coupée.

Dans ce moment le passage sur le pont du Pertuiset est tout-à-fait libre, et c'est seulement par ce pont que l'arrondissement de Saint-Etienne peut communiquer avec le canton de Saint-Bonnet.

CORNILLON. — La crue a commencé le samedi, à six heures du matin. Le fleuve était déjà assez fort, car la veille il avait beaucoup plu; mais on pensait qu'il n'irait pas plus haut. Jusqu'à midi, il n'y a rien eu d'extraordinaire; seulement l'on voyait passer des buttes et des radeaux entraînés. A une heure et demie, des arbres déracinés ont fait comprendre que la fureur des eaux ne s'arrêterait pas là. A trois heures, la Loire, qui depuis midi couvrait déjà la Roche-Fourchue, s'est élevée encore plus rapidement, entraînant des meubles, des arbres entiers, des toitures de maisons. A six heures du soir, le fleuve a enfin cessé de croître. Tous les gens du pays reconnaissent que cette crue a dépassé celle de 1790. On a vu passer une bonne partie des ponts suspendus de Saint-Maurice-de-Lignon, de Bas-en-Basset et de Retournac.

Le hameau de Bremet, au bas du rocher de Cornillon, a été entraîné. Cinq familles qui habitaient sont réduites à la misère; elles n'ont pu sauver qu'une faible partie de leur mobilier. La position de ces malheureux est des plus intéressantes, et nous appelons sur elle toute l'attention de M. le sous-préfet et des personnes qui seront chargées de recueillir les dons de la charité publique.

Tous les noyers, peupliers, aulnes et autres arbres qui étaient sur les rives du fleuve, depuis le Pertuiset jusqu'au village de Saint-Paul, ont été déracinés et entraînés par la Loire.

D'Aurec à Saint-Paul-en-Cornillon, la Loire aurait détruit sept maisons et enlevé les moulins de Gaillet, du village de Semène (Haute-Loire).

Les rivières et ruisseaux d'Ondène et de Gambille n'ont occasionné aucun malheur dans les plaines du Chambon et de Firminy; mais, dans la commune de Caloire, les moulins de Bilon et tous les bâtiments ont été entraînés. A Unieux, quatre petites habitations ont subi le même sort.

— Voici des nouvelles des localités en dessous d'Andrézieux, que nous avons recueillies des voyageurs.

Vauchette aurait beaucoup souffert; on n'apercevait dimanche que le clocher, le reste était sous les eaux.

A Feurs, la diligence de M. Pénicaut, qui fait le transport des dépêches entre Bordeaux et Lyon, aurait été entraînée. Le conducteur et deux voyageurs ont péri, le postillon et un prêtre seraient seuls parvenus à s'échapper. Deux versions racontent cet accident : la première dit que la diligence est tombée avec le pont; la se-

conde, et c'est celle que nous croyons vraie, que la diligence, après avoir passé le pont, s'est trouvée prise et entraînée par un courant que le postillon ne jugeait pas assez profond pour ne pouvoir le franchir.

La Loire avait dépassé de deux mètres la hauteur de 1790.

— On nous écrit de Roanne :

Parmi les marinières de Roanne, les plus habitués à calculer, d'après le temps, les variations prochaines de la force des eaux, étaient vivement inquiets le samedi 17 de ce mois. La pluie continuait à tomber, déjà quelques prudentes précautions avaient été prises; mais la Loire, quoique forte, n'avait rien de très menaçant, lorsque tout-à-coup, vers onze heures du soir, elle grossit avec fureur et accumule des flots immenses qui viennent ébranler la digue que lui avait récemment opposée l'administration des ponts et chaussées pour défendre la ville contre ses envahissements.

La sollicitude publique était déjà éveillée; après une attentive observation, M. Bonthoux, ingénieur de l'arrondissement, et M. Gubian, ancien maire de Roanne, remarquèrent un point où la digue faiblissait; aussitôt on fait battre la générale dans les rues menacées, et la ville est sur pied, les uns travaillant à se mettre en sûreté, les autres à porter secours.

Il était temps. En dépit de toutes les quantités de matériaux jetés derrière la digue pour la soutenir, elle fléchit, et des masses prodigieuses d'eau se précipitent sur la ville; en un instant, la chaussée qui s'élève entre Roanne et le pont de pierre est entamée et disparaît, entraînant avec elle les maisons construites sur le terre-plain en aval du pont. Le grand hôtel de la Poste s'écroule à son tour avec fracas.

Le jour venu n'a éclairé que ces désastres. Une foule de personnes chassées de leurs foyers par les eaux parcouraient les rues, le désespoir peint sur leur figure, et de loin cherchaient du regard la place de leur habitation disparue.

Cependant l'autorité locale ne négligeait aucun effort pour combattre le fléau et le rendre moins terrible. M. Boulage, sous-préfet, M. Fauvel, maire, étaient chacun aux postes où leur autorité pouvait être utile, et des hommes courageux, animés par l'exemple de citoyens honorables et dévoués, tels que M. Gubian, l'ancien maire, M. Faure, conseiller municipal, et bien d'autres dont nous regrettons d'ignorer les noms, allaient en bateau dans les quartiers les plus inondés recueillir les habitants qui, pour la plupart, avaient cherché un asile dangereux aux étages supérieurs de leurs maisons.

Le dimanche, ceux des conseillers municipaux qui se trouvaient dans Roanne même, voulant, sous l'autorité du maire, pourvoir aux premiers besoins des malheureux inondés, se réunirent à l'Hôtel-de-Ville et appelèrent au milieu d'eux un des députés de la Loire, M. Mathon de Fogères, qu'avaient amenés les travaux d'une commission nommée par le conseil-général et dont il est membre. Arrivé de la veille, M. Mathon avait assisté aux désastres de la nuit; on avait vu son empressement à concourir à tout ce qui pouvait soulager cette grande infortune de la ville de Roanne, et on le pria de s'associer aux inspirations des conseillers municipaux, en attendant qu'il pût dire à la tribune ce qu'il avait vu et entendu lui-même et qu'il pût solliciter les secours de l'Etat. M. Mathon s'est mis de grand cœur à la disposition du conseil, et il a été alors décidé, comme première mesure d'urgence, que l'hospice et la providence recevraient les inondés sans asile, et qu'une somme de 3,000 fr. serait prise sur la caisse communale. Une commission composée de cinq membres a été chargée de veiller à la bonne exécution de toutes les mesures prises. Un des conseillers municipaux, M. Dubreuil, a mis à la disposition du conseil les premiers fonds nécessaires.

On cite, parmi les marinières qui se sont le plus distingués dans l'opération du sauvetage, le nommé Rollin.

Toutes les écluses du canal se trouvant emportées, le fleuve et le canal ne font qu'un. En un mot, les désastres sont incalculables.

On a eu malheureusement à constater plusieurs victimes de cette nuit funeste, et l'on craint d'apprendre que les cadavres trouvés aujourd'hui ne soient pas les seuls, et qu'il y en ait d'autres entraînés par le torrent.

A Balbigny, près Roanne, on a aussi à constater de grands malheurs. Une vingtaine d'individus auraient péri, et plusieurs maisons auraient été renversées par les eaux.

Les pertes du commerce de Roanne sont énormes. Outre les marchandises qui garnissaient les magasins de détail, le port était encombré de marchandises de toutes sortes, de tonneaux de vin et de trois-six; tout a disparu.

33,000 pièces de vin et 3,000 pièces de trois-six étaient sur le port. Ces dernières représentent déjà une valeur de plus de 2 millions, 1,400 pièces étaient expédiées depuis peu de jours, et l'on craint qu'elles ne soient surprises en route par cette terrible crue.

Toutes les marchandises, qu'on évalue à plusieurs millions, et qui se trouvaient dans le canal de Digoin, ont été entraînées.

A Roanne, comme à Andrézieux, tous les entrepôts de bois et de charbon sont balayés.

— Le propriétaire de l'hôtel de Flandre dont les bâtiments, quoique en bon état, ont croulé, n'a pu sauver que son argenterie et 5,000 f.

— Le nombre des maisons détruites s'élève à 112, mais ce nombre deviendra plus considérable, parce que plusieurs menacent ruine et que le chiffre des pertes de la veille est accru le lendemain.

— Nous lisons dans le *Journal de Montbrison* :

« Il est tombé cette semaine dans notre pays des pluies qui inspirent des craintes aux cultivateurs. Les rivières débordent et causent des dégâts graves. A Montbrison, il est tombé de la pluie sans interruption dans la nuit et la journée; le tonnerre s'est fait entendre à plusieurs reprises. Au milieu du jour, le Vizézy s'élevait à une hauteur effrayante; l'eau avait atteint la voûte du pont Notre-Dame, elle passait sur les petits ponts de service établis en amont de la ville. La rivière charriait des arbres, des débris de toutes sortes, des meubles; l'échelle d'étiage du pont Saint-Louis était emportée; les caves des maisons, le long de la rivière, étaient complètement envahies par l'eau; l'eau entraînait aussi dans les rez-de-chaussée des quartiers-bas, et plusieurs marchands auront fait des pertes assez graves. Vers deux heures, la rivière avait diminué, mais une maison du faubourg Saint-Jean, située sur la rivière, minée par les eaux, s'est écroulée; le sieur Grellet et sa famille, qui habitaient cette maison, avaient eu à peine le temps d'en sortir, sans pouvoir emporter leur mobilier. En face, à droite de la rivière, en descendant du pont Saint-Jean, la famille Vial a dû sortir par la toiture.

« Ce soir, 17, M. Bouvier, maire, a visité les bas quartiers de la ville; les mesures réclamées par les circonstances ont été prises. Les ponts seront gardés; l'éclairage de la ville sera maintenu jusqu'au jour.

« A minuit, une seconde crue a eu lieu, plus forte que la première; on nous assure que l'eau a atteint les cintres du pont Saint-

— Depuis l'inondation du 20 septembre, il est rare de voir

journée se passer sans pluie abondante. Il en est de même dans les montagnes des Cévennes. En sorte que les crues du Gardon se succèdent à peu de jours d'intervalle et viennent chaque fois plonger la population d'Alais sinon dans de nouveaux maux, du moins dans une triste anxiété. Vendredi dernier, dès la pointe du jour, le ciel se couvrit de nuages noirs et épais qui se fondirent bientôt en une pluie diluvienne dont la durée se prolongea jusqu'au lendemain matin. Le vent du midi soufflait continuellement et avec une impétuosité telle que dans plusieurs maisons les cheminées furent renversées, les volets arrachés, les vitres brisées.

Vers trois heures du matin, la rivière atteignit un niveau très élevé; tout le monde, dans les bas quartiers de la ville, était debout, prêt à gagner, au moindre danger, les quartiers élevés. Les marchands qui s'occupaient encore de l'arrangement intérieur de leurs magasins avaient, par précaution, transporté leurs marchandises aux étages supérieurs.

Durant les dernières pluies, la façade en construction d'une maison appartenant au sieur Puech, rue de la Violette, a croulé littéralement; les voûtes de la maison Victor Silhol, rue Sabaterie, dont la façade avait été démolie par mesure de sûreté, sont tombées avec un fracas épouvantable. Les décombres ont fait refluer du côté de la place Berthol les eaux pluviales, qui ont dû inonder les rez-de-chaussée de plusieurs maisons. (ECHO d'Alais.)

BULLETIN DES SOIES.

La situation ne s'améliore pas; notre correspondance continue à nous entretenir du grand calme qui règne sur nos marchés.

Ce mauvais temps a empêché toute espèce de transactions sur le marché d'Aubenas de samedi dernier; il ne s'y est pas vendu une flote de soie. A Joyeuse, mercredi, quelques ventes se sont opérées en soies de premier choix, au prix de 50 f. 80 c., 51 f. et 51 f. 50 c. le demi-kilog.

Soies fines, qualité courante, 28 f. 50 c., 29 f. 50 c. et 29 f. 65 c. Soies deuxième choix, 23 f., 24 f., 25 f., 26 f. et 26 f. 60 c. le demi-kil.

La foire qui a eu lieu lundi 19 à Joyeuse aura peut-être apporté quelque amélioration dans les affaires; nous aurons soin d'en informer nos lecteurs.

A Avignon, les affaires sont toujours calmes et difficiles, et, à cause du peu de ventes qui s'opèrent, il y a tendance à la baisse.

A Marseille aussi, les transactions ont eu lieu à des prix successivement moins avantageux.

Les ventes de la semaine dernière sont : 8 balles Sellé, 16 à 17 f. le demi-kilog. — 12 b. Brousse L. G., 15 f. 50 c. à 17 f. — 15 b. Perse. 15 à 15 f. — 6 b. Brousse P. G., 16 à 16 f. 50 c. — 8 b. Mestoup L. G., 17 f. — 2 b. Archipel, 11 à 14 f. 50 c. — 6 b. Royale, 24 à 27 f. — 3 b. Salomonique, 19 à 22 f. 50 c. — 2 b. Castravan, 15 f. — 4 b. Andrioupe L. G., 18 f. — 4 b. Baffa, 13 f. — 5 b. Payembo, 15 f. (Courrier de la Drôme.)

Nouvelles diverses.

Nous avons annoncé la nomination de M. Mioland, évêque d'Amiens, à l'archevêché d'Aix. On assure que M. Thibaut, évêque de Montpellier, est appelé à lui succéder comme évêque d'Amiens.

M. Thibaut est un de ces rares prélats qui, lors de la dernière insurrection polonaise, ont invité le clergé de leurs diocèses à manifester leurs sympathies pour ce peuple malheureux dont la nationalité ne devait pas périr.

La demande de M. le conseiller Buffin tendant à obtenir 12,000 f. de dommages-intérêts contre le Commerce de Dunkerque a été portée vendredi dernier à l'audience du tribunal de cette ville. La question de compétence, soulevée par le Commerce, a été débattue et rejetée par le tribunal. L'affaire a été ensuite renvoyée, pour être plaidée au fond, à l'audience du 27 de ce mois.

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

L'Eco del Comercio, traqué par tous les alguazils de Madrid, en butte à toutes les tracasseries, pressuré par les juges, au nom de la réaction qui bâillonne tous les journaux non gagés par Christine et voulant être indépendants, fait annoncer par le Clamor Publico qu'il se dérobe à cette infatigable persécution en cessant sa publication.

— Si l'on en croit le journal el Tiempo, l'amnistie dont s'occupe le gouvernement espagnol n'excepterait que don Carlos, sa famille et Cabrera.

Suivant la correspondance ministérielle de Madrid, cette amnistie serait moins large. Elle comprendrait, dans l'ordre militaire, depuis le colonel inclusivement jusqu'au soldat; elle serait personnelle et nominative pour les officiers d'un grade supérieur. La même échelle serait adoptée pour les amnisties de l'ordre civil.

RUSSE.

On écrit de Saint-Petersbourg au Correspondant de Nuremberg que le cabinet russe a reçu la protestation du gouvernement britannique contre le mariage Montpensier, et l'a accueillie avec faveur. Il paraît que le cabinet russe est décidé à marcher dans cette affaire sur la même ligne que l'Angleterre, et à invoquer le traité d'Utrecht. On sait que tout récemment, à l'occasion de l'affaire de Schleswig-Holstein, le journal officiel du ministère français a prétendu que les traités de Vienne étaient seuls obligatoires pour les affaires de l'Europe, tandis que les autres traités étaient tombés en désuétude.

ANGLETERRE.

Les hommes de cœur à Londres se sont adressés aux journaux pour les prier d'ouvrir des souscriptions en faveur de l'Irlande affamée. Le Standard répond durement que c'est au gouvernement à agir, et que les particuliers ne doivent pas se substituer à lui et prendre son rôle. Le Times répond, plus durement encore, que le paupérisme anglais est menaçant, et qu'il faut garder son argent pour les gens pauvres d'Angleterre, les propriétaires d'Irlande devant s'occuper de leurs compatriotes malheureux!

Lord et lady Palmerston sont partis de Windsor pour s'en retourner à Londres.

— Le commandant Sidney H. Ussher est arrivé de la station de la côte d'Afrique, où il a été depuis près de quatre ans employé à la suppression de la traite. Il se loue de l'escadre française qu'il reconnaît s'être occupée activement à découvrir les négriers. La corvette américaine la *Marianne* a dernièrement arrêté à Kabenda le navire américain le *Casquet*, sur le soupçon qu'il faisait le commerce des esclaves.

— Nous désignons lord Dalhousie comme devant remplacer sir Georges Arthur à la présidence de Bombay. Il paraît que l'on parle aussi de sir Charles Villiers, le premier membre du parlement anglais qui se soit fait le champion des principes de la liberté commerciale, et qui est ainsi le véritable précurseur des Cobden et des Peel.

GALLICIE.

LEMBERG, 6 octobre. — Tous ceux qui cherchaient à répandre le bruit que les troubles des paysans en Gallicie étaient apaisés il y a longtemps, sont réfutés de la manière la plus frappante. Le comte de Stadion fait publier dans la Gazette de Lemberg une ordonnance d'après laquelle toute la Gallicie, à l'exception de la Bukowine, est placée sous la loi martiale ou procédure sommaire. Nous citons la partie de l'ordonnance qui désigne les cas où elle sera appliquée :

« La procédure sommaire (l'application de la loi martiale) aura lieu :
» Contre ceux qui, après la publication de cette ordonnance, engagent d'autres personnes ou cherchent à les entraîner à commettre le crime désigné de la haute trahison (code pénal, § 52, liv. 61), ou le crime de la révolte ou de l'insurrection (§§ 6-166, part. 1^{re}), bien que l'entraînement n'ait eu aucun résultat ;
» Contre ceux qui résistent activement, dans une intention de haute trahison, à la force armée, ou qui exercent des voies de fait à l'égard des fonctionnaires publics ou des postes militaires ;
» Contre ceux qui se rallient, les armes à la main, à un mouvement populaire ou à un rassemblement, qui n'obéissent pas sur-le-champ à la sommation de l'autorité ou de la force armée de se disperser, et qui, pendant la révolte, sont pris les armes ou d'autres instruments de destruction à la main.

» L'ordonnance présente doit être regardée comme promulguée quinze jours après la première publication de la Gazette de Lemberg polonaise.

» Les autorités impériales-royales recevront des instructions spéciales sur la composition de la commission qui jugera sommairement.

» Lemberg, le 6 octobre 1846.

» Signé Comte RODOLPHE STADION,
» Commissaire extraordinaire de l'empereur-roi
» pour le royaume de Gallicie.

Le gérant responsable, B. MURAT.

Bulletin de la Bourse de Paris du 20 octobre 1846.

Avant l'ouverture, on a fait 82 67 1/2 et 72 1/2, et le premier cours au parquet a été 82 75. Le 3 0/0 a un peu fléchi, et il a été offert à 82 70. Ce cours a donné lieu à une lutte assez vive, à la suite de laquelle le 3 0/0 est remonté de nouveau à 82 75; mais il n'a pu franchir ce cours, et cette fois il est tombé sans réaction jusqu'à 82 60, et il a fermé au parquet à ce prix. Dans la coulisse, il est resté à 82 65, et plutôt offert que demandé. Les affaires ont été moyennes.

Rien de bien important dans les chemins de fer. Le Nord continue à baisser. Quelques autres lignes se sont légèrement améliorées.

Trois pour cent.....	82 70	Versailles (rive droite).....	410
Quatre pour cent.....	106 75	— (rive gauche).....	275
Quatre et demi pour cent.....	»	Paris à Orléans.....	1230
Cinq pour cent.....	117 75	Paris à Rouen.....	932 50
Emprunt de 1844.....	»	Rouen au Havre.....	»
Trois pour cent belge.....	»	Avignon à Marseille.....	891 25
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	»	Strasbourg à Bâle.....	225
Cinq pour cent belge.....	102	Orléans à Vierzon.....	»
Cinq pour cent napolitain.....	»	Orléans à Bordeaux.....	575
Récepissés Rothschild.....	102 10	Amiens à Boulogne.....	»
Cinq pour cent romain.....	102 1/2	Montereau à Troyes.....	»
Trois pour cent espagnol.....	35 1/2	Chemin du Nord.....	691 25
Banque de France.....	3480	Dieppe et Fécamp.....	365
Comptoir Ganneron.....	»	Paris à Strasbourg.....	496 25
Banque belge.....	»	Tours à Nantes.....	502 50
Caisse Lafitte.....	»	Lyon à Paris.....	520
Obligations de Paris.....	1592 50	Lyon à Avignon.....	»
SAINT-GERMAIN.....	»	Bordeaux à Cette.....	»
		Bordeaux à la Teste.....	»

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 22 octobre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	888 75	»	887 50	»	890	888 75
prime d. 10.	»	»	891 25	»	900	»
Paris à Orléans.	»	»	1253 75	1255	1253 75	1235
prime d. 10.	»	»	1257 50	»	»	»
Paris à Rouen.	»	»	950	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	688 75	690	688 75	688 75
prime d. 10.	»	»	693 75	693 75	700	693 75
Paris à Lyon.	»	»	516 25	»	516 25	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»

M. PHILIPPE FLACHERON, propriétaire de la maison de nouveautés, pont Saint-Clair, 27, en face le pont Morand, à Lyon, étant dans l'intention de sous-louer ses magasins, et voulant, par suite de cette détermination, écouler le plus promptement possible ses marchandises, a l'honneur d'informer le public qu'elles seront vendues à 30 0/0 au-dessous du cours. Chaque article portera son prix au comptant, et les ventes dont le montant dépassera cent francs obtiendront une remise de deux pour cent.

Quoique M. Flacheron ait toujours pris le plus grand soin de n'avoir que des marchandises de premier choix, il croit néanmoins devoir le rappeler aux acheteurs, en les prévenant que la vente en commencera le 20 au 25 du présent mois d'octobre, et qu'elle se composera de : — Châles et écharpes en cachemire des Indes et de France. — Velours et autres soieries unies et façonnées. — Foulards, cravates et fichus. — Manteaux, visites et mantelets de tous genres. — Mérinos, cotings, stoffs et autres tissus en laine. — Cachemires d'Ecosse, mousselines de laine unies et imprimées. — Batistes d'Ecosse, mousselines, jaconas en blanc et avec impressions. — Voiles, voilettes et dentelles noires; idem blanches de Valenciennes et autres. — Echarpes, canezous, guimpes et volants, en applications. — Mouchoirs, cols, robes brodés et autres. — Lingerie de corbeille et de trousseau. — Et en général de tous les articles de nouveautés.

MALADIES NERVEUSES ET MAUVAISES DIGESTIONS GUÉRIES.

En vente à la librairie DORIER, rue Puits-Gaillot, 3, et chez l'auteur, médecin consultant, quai de Retz, 47. — Un volume. — Prix : 1 f. 50 c. — Plusieurs centaines de guérisons indiquées sur l'ouvrage sont la meilleure preuve de l'efficacité du traitement. — Consultations de dix heures à midi et de deux heures à quatre heures du soir, gratuites le jeudi de deux heures à quatre heures. (1571)

Etude de M^e Parceint, huissier à Lyon.

Dimanche prochain vingt-cinq octobre 1846, à l'issue de la messe paroissiale de la commune d'Ecully, il sera procédé, sur la place de ladite commune, à la vente aux enchères d'un fonds de cabaret saisi, consistant en tables, tabourets, horloge, pétrin, fourneau économique, batterie de cuisine, et autres objets. (1576)

A LOUER de suite, à un grand rabais, rue des Capucins, n. 7. — Grands magasins décorés et agencés pour fabrique ou commission. S'adresser au portier. (4339)

PAR BREVET D'INVENTION (sans garantie du gouvernement).

Seule et unique découverte pour la chaussure imperméable à l'eau. Ce genre de chaussure, quoique aussi légère et élégante que celle ordinaire, non-seulement garantit les pieds contre toute espèce d'humidité, mais encore les maintient dans une douce chaleur, avantage si précieux pour la santé. — S'adresser chez J. Monnier, bottier, place Saint-Vincent, 8, à Lyon. (1085)

PAIEMENT D'UNE TRAITE.

Le porteur d'une traite échéant le 22 octobre courant, fournie par M. J.-H. DUCOT, de Bordeaux, sur M. ESPIET, épicière, rue Bourbon, est prié de se présenter à la caisse de MM. BARRILLON aîné et fils, négociants, 16, quai d'Orléans, qui en acquitteront le montant sans frais. (4344)

AVIS Une administration désirerait trouver des employés à appointements fixes et remises. S'adresser, de huit à neuf heures du matin, à M. Honoré, 14, rue Saint-Dominique, au 1^{er}, chez le pelletier. (4340)

AVIS Il a été perdu, ce matin 22, un chien d'arrêt tout noir, ayant un peu de blanc au poitrail, une grande queue épagnole, et répondant au nom de *Blaque*. Il a un collier sur lequel se trouve l'adresse du maître. On est prié de le rendre à M. Pastor, rue des Marronniers, qui donnera une récompense. (4346)

AVIS. M. BROLIQUET, marchand de bestiaux, a l'honneur de prévenir le public qu'il sera à Lyon le 24 courant avec un troupeau se composant de trente magnifiques vaches suisses, tant du canton de Schwytz que du canton de Fribourg; elles seront réparties dans les écuries du sieur Broliquet, aux Brotteaux, rue Bossuet, et dans celles de M. Feyssel, aux Charpennes. (4338)

GAZ DE GIVORS.

Les actionnaires de la Société du Gaz de Givors sont invités à se rendre à l'assemblée générale de la Compagnie, qui aura lieu le 24 octobre, à midi précis, au domicile de M. Ogier, cours d'Herbouville, n. 1. (1088)

POMMADE DU BARON DUPUYTREN COMPOSÉE PAR MALLARD, PHARMACIEN A PARIS.

Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la CHUTE DE LA CHEVELURE, la fait recroître et en prévient la décoloration. — Le pot : 2 fr. 50 c. Dépôts à Lyon, chez MM. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, et André, pharmacie des Célestins; à Grenoble, chez M. Col, place Saint-André, 2. (5191-7924)

FABRIQUE DE CHAUSSURES EN CAOUTCHOUC.

M. Dupuis, rue du Palais Grillet, 15, breveté (sans garantie du gouvernement), a l'honneur d'informer ses nombreux clients et le public en général qu'il a pour cette saison froide et humide un très grand assortiment de chaus-

Sève de Médoc.
Cette préparation donne aux vins le parfum du vin de Bordeaux et la propriété de se conserver. (4623)

Pâte Epilatoire.
Elle enlève parfaitement le poil et le duvet sans altérer la peau. — Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13.

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement *gratuit*, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal, (EXTRAIT DE SALSEPARILLE ET POUDRE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulon, rue Bonnelio, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (4246)

sures en gomme élastique, dite caoutchouc, tout ce qu'il y a de plus doux, de plus imperméable et de plus chaud. On en trouvera de toutes les tailles, montées en souliers, ou simplement avec semelles, ainsi que sans semelles pour les malades. Le tout à des prix fixes. (4329)

Magasin des 25,000 Robes

Qual Saint-Antoine, 18.
Le propriétaire de cette maison a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir pour la saison d'hiver un grand choix d'indiennes, tissus, napolitaines, stoffs, satin laine, alpaga et mérinos; forte partie de châles tartans, cravates et foulards.

Il existe continuellement une exposition de 18,000 robes coupées d'avance, toutes différentes les unes des autres, marquées et étiquetées en chiffres connus.

Les marchands obtiendront un escompte. (1572)

Rhumes, Catarrhes.
Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles

que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrouements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PÂTE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 65 c. et 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, place de Foy; Chalon-sur-Saône, FOURCHER-MOSSEL, pharmacien, Grande-Rue, 1; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et Genève (Suisse), ROUZIER. (5544)

SERVICE DE LYON A PARIS

PAR LES BATEAUX A VAPEUR DE LA LOIRE ET LE CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.

Départ de **Digoin** tous les jours à cinq heures du matin (Correspondance directe);

De **Lyon** à midi, bureau des Maîtres de Poste et C^e, quai de Bondy, 148.

A **Mâcon**, chez M. Topenot, bureau des Diligences de Moulins. (1084)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS. Rue de la Poulallerie, 19.